



ARRETE N° 89 / R / 2003

**Objet : Nuisances causées par les chiens**

Le Maire de la ville de Meythet,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Rural article 211 et suivants,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental et plus précisément les articles 97, 99-6, 122, 165, 166,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 15/09/1985 relatif à la divagation des chiens et chats,

**Vu** le Code de la Santé Publique.

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des dispositions pour définir les règles générales d'hygiène à observer dans les lieux public en vue de prévenir les risques imputables aux déjections de quelque nature qu'elles soient,

**Considérant** que l'accroissement du nombre de chiens circulant sur le domaine public peut constituer, en cas d'abus, une atteinte à la salubrité et à l'hygiène.

**ARRETE**

**Article 1** – Il est formellement interdit aux propriétaires de chiens ou à leur gardien de laisser déposer leurs déjections sur les trottoirs, pelouses, végétaux. Ils doivent pour ce faire, être guidés vers les caniveaux ou utiliser les dispositifs Toutounettes qui sont à proximité ;

**Article 2** – L'accès aux aires de jeux d'enfants est interdit aux chiens même tenu en laisse.

**Article 3** – Tous les chiens circulant dans les espaces verts publics doivent constamment être tenus en laisse.

**Article 4** – Tous les propriétaires seront rendus responsables des dégâts, accidents et nuisances causées par leurs chiens.

**Article 5** – Tout contrevenant au présent arrêté, sera passible d'un Procès-Verbal de contravention.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de MEYTHET, Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie d'ANNECY, et tous les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes légales.

**Ampliation :**

- Monsieur le Préfet de la Haute Savoie
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Annecy
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Meythet
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale
- Affichage

Fait à Meythet le 18 septembre 2003



Le Maire,  
Sylvie GILLET de THOREY

